KOOL 'N' THE DANCE

ACTIVITÉ(S) CHOISIE (S):		
Nom:	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u> :
Adresse :		
Code postal:	<u>Ville</u> :	
Tel:		
Adresse mail (en majuscules):		
Personne à contacter en cas d'urg	ence :	<u>Tel</u> :
J'ai bien pris note que l'inscription chez KOOL 'N' THE DANCE est un engagement À L'ANNÉE.		
Je soussigné(e) autorise / n'autorise pas KOOL 'N' THE DANCE à exploiter et diffuser les images prises dans le cadre des activités sport et danse et des représentations (spectacle)		
Lu et approuvé(e)	Date et signature	

1. L'offre de cours

Les différentes offres de cours sont proposées par l'association KOOL 'N' THE DANCE sur une plaquette éditée à la rentrée de chaque année.

L'Association KOOL 'N' THE DANCE se réserve le droit d'annuler un cours ne rassemblant pas le nombre minimal d'élèves de même que de modifier les horaires.

L'Association KOOL 'N' THE DANCE se réserve le droit d'annuler un cours (maladies, formations, autres...) De ce fait le cours pourra être reporté à une date ultérieur ou non récupéré si les plages horaires ne le permettent pas.

2. Inscription à l'association KOOL 'N' THE DANCE

Pour valider l'inscription les pièces suivantes vous seront demandées :

- → Fiche d'inscription
- →Le règlement intérieur signé par l'élève ou le représentant légal
- →Un certificat médical valable 3 ans

→Le règlement du montant des cours pour l'année entière (possibilité de régler en plusieurs fois) chèques, espèces, chèques vacances ANCV, Chèques sport ANCV.

3. Remboursement

Le montant des cours est dû pour l'année et aucun remboursement ne sera accordé, quel que soit le motif de l'absence ou de l'abandon des cours, sauf cas exceptionnel (voir avec le président de l'association).

En cas de reconfinement, les cours seront assurés par vidéo avec des horaires adaptés et des replays (pour celles et ceux qui ne pourrait y assister en live)

4. Consignes

Les élèves doivent être ponctuels. Une tenue adaptée à la pratique de la danse et du fitness est demandée. Chaussures propres vêtements de sport et ou danse type leggings, tee shirt et baskets.

Les téléphones portables doivent être mis en silencieux durant les cours et rangés.

Pour les parents et ou visiteurs :

Ceux-ci sont tenus de rester à l'extérieur des salles de cours et de ne pas gêner la progression de ceux-ci. Se montrer silencieux, ne pas courir dans les couloirs et respecter les locaux ainsi que les consignes de sécurité.

5. Présences et absences

Les élèves doivent être assidus au cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Il est préférable de justifier ses absences si celle-ci est connue à l'avance.

<u>Pour des raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir l'assocaition KOOL 'N' THE DANCE</u>

Toute blessures ou douleurs, hors courbatures naturelles dues à la pratique du sport et ou danse devra être signalées dans les 48 heures.

6. Spectacle et Représentations

KOOL 'N' THE DANCE organise régulièrement des prestations chorégraphiques, notamment en fin d'année. Ces spectacles et représentations sont une partie indissociable de l'activité.

La participation à ceux-CI n'est pas obligatoire mais si les élèves s'engagent à le faire ; il faudra que ceux-CI soient assidus aux répétitions et au cours. Ils s'engagent à respecter le planning donné.

Les représentations sont payantes, y compris pour les familles d'élèves.

7. Discipline au sien des locaux

Toute agressivité physique ou verbale entrainera le renvoi définitif de la structure et des cours de L'association Kool 'N' the dance

L'association Kool 'N' the dance ne pourra être tenus responsable en cas de vol.

Lu et approuvé date Signature